

Avec son réseau structuré de transport, la communauté d'agglomération de Montpellier joue aujourd'hui un rôle central dans le domaine des déplacements à l'échelle de son territoire. Deux chiffres témoignent si besoin de cette réalité : 300 000 clients empruntent le réseau chaque jour et, en 2013, la fréquentation sur l'ensemble de celui-ci a atteint 80 millions de voyageurs.

Avec 4 lignes de tramway, 33 lignes de bus mais aussi 1800 VéloMagg', la desserte des établissements scolaires et du campus universitaire est assurée avec proximité, efficacité et sécurité.



Aujourd'hui, notre collectivité est partie prenante des grands projets structurants qui concernent notre territoire et au-delà, à commencer par la réalisation du pôle multimodal d'échange Montpellier Saint-Roch. Favoriser les déplacements doux, rapprocher davantage les TER et le tramway, simplifier plus encore les déplacements des usagers dans un cadre de vie apaisé, tels sont les objectifs principaux poursuivis par les pôles d'échanges multimodaux.

Concernant le tramway, la priorité est désormais de terminer la ligne 4 avec le bouclage de l'Ecusson sur la partie manquante entre Albert 1er et le Jeu-de-Paume pour une mise en service au 1er semestre 2016. En lien avec les communes et les intercommunalités voisines, car c'est une nécessité économique, stratégique et touristique, nous amènerons aussi le tramway vers le littoral et l'aéroport. C'est une logique de territoire.

Philippe SAUREL  
Président de la communauté d'agglomération de Montpellier  
Maire de la ville de Montpellier

Isabelle GIANIEL  
Vice-présidente déléguée aux Transports et Mobilité

## INSCRIPTION

**Quel que soit le réseau de transport utilisé, Hérault Transport vous inscrit au transport scolaire et détermine le montant de votre participation.**

Le titre de transport que vous devez utiliser pour vos déplacements dépend de votre lieu de résidence et de votre lieu de scolarisation.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous orientera sur le ou les réseaux les plus adaptés à vos déplacements (réseaux de TaM, Hérault Transport, SNCF ...).

### Vous habitez

■ Montpellier, Baillargues, Castelnau-le-Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Pérols, Prades-le-Lez, St-Jean-de-Védas ou Vendargues, **et vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement situé dans une commune de l'agglomération de Montpellier, **vous bénéficiez de** la carte **ZAP** libre-circulation de Montpellier Agglomération.

■ Beaulieu, Castries, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Lavérune, Montaud, Murviel-les-Montpellier, Pignan, Restinclières, Saint-Brès, Saint-Drézéry, St-Geniès-des-Mourgues, St-Georges-d'Orques, Saussan, Sussargues ou Villeneuve-les-Maguelone, **et vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement situé dans une commune de l'agglomération de Montpellier, **vous avez le choix entre** la carte **ZAP** libre-circulation de Montpellier Agglomération et la carte **Aller Retour** scolaire d'Hérault Transport.

■ une commune de l'agglomération de Montpellier **et vous êtes scolarisé(e)** dans un établissement situé hors de l'agglomération de Montpellier, **vous avez le choix entre** la carte **Zazimut** libre-circulation et la carte **Aller Retour** scolaire d'Hérault Transport.

**Accueil Hérault Transport  
Spécial rentrée scolaire**

**Du 18 août au 5 septembre**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

**Accueil téléphonique**  
**04 34 888 999**

# ZAP

## Le titre scolaire de Montpellier Agglomération

Cette carte mensuelle vous donne libre accès au réseau TaM et aux lignes Hérault Transport, pour tous vos déplacements à l'intérieur du périmètre de l'agglomération de Montpellier.

Pour bénéficier de la tarification correspondant à votre (QF) dès le 1er septembre 2014, vous devez impérativement vous inscrire avant le 30 juin.

**Inscription en cours d'année scolaire :** vous devez transmettre votre dossier avant le 8 du mois pour bénéficier de la tarification correspondant à votre (QF), dès le mois qui suit cette inscription.

**Info TaM :** il existe d'autres abonnements, titres de transport ou tarifications.

Allo TaM 04 67 22 87 87 Agence commerciale TaM - 6 rue Jules Ferry - Montpellier



### Le titre scolaire libre circulation d'Hérault Transport

Cette carte trimestrielle offre l'accès à l'ensemble des lignes Hérault Transport. Abonnement valable du 1er au dernier jour scolaire, petites vacances et week-ends inclus.

#### Les + Zazimut

Les élèves titulaires de la carte Zazimut peuvent utiliser librement les lignes de Thau Agglo Transport (réservé aux habitants de Thau Agglo, voir condition en boutique TAT) ; de TaM (Montpellier Agglomération), après validation du titre à chaque montée dans les véhicules ; de Béziers Méditerranée Transports, après validation préalable de leur titre à la Boutic'Bus chaque mois ; de Cap'Bus (Hérault Méditerranée Agglomération) ; des Transports Intercommunaux du Pays de Lunel.

## ZAZIMUT

## ALLER RETOUR

#### Photo d'identité

**Titre ZAP :** vous devez fournir une photo d'identité lors du retrait de la carte.

**Titres Hérault Transport :** joindre une photo d'identité lors de votre inscription.

#### L'abonnement scolaire

Cette carte trimestrielle donne droit à un aller retour domicile-établissement, par jour scolaire.

## SNCF

Si pour vous rendre dans votre établissement scolaire vous devez utiliser le réseau SNCF, Hérault Transport vous adressera un coupon permettant de retirer un titre de transport auprès de la SNCF.

## CALCUL DU QF

### Participation aux frais de transport scolaire

Votre participation aux frais de transport scolaire est liée à votre **Quotient Familial (QF)** et au respect des critères définis dans le règlement d'Hérault Transport. Pour nous permettre de calculer votre Quotient Familial (QF), **vous devez impérativement nous fournir un justificatif de revenus 2012** (avis d'imposition ou de non imposition 2013 sur les revenus de 2012 / Avis récent du RSA).

#### Calcul du Quotient Familial :

Le montant de votre Revenu Imposable : **RI** Le nombre de Parts de votre foyer fiscal : **NP**

Effectuez la division suivante pour calculer votre **Quotient Familial : QF**

$$\frac{RI}{NP} = \text{QF}$$

## TARIFS

Quotient familial	Titre ZAP
QF < 9 124 €	11,90 €
9 124 € ≤ QF < 10 648 €	13,10 €
10 648 € ≤ QF < 12 166 €	15,60 €
12 166 € ≤ QF < 13 687 €	18,00 €
13 687 € ≤ QF < 15 206 €	20,50 €
15 206 € ≤ QF < 16 729 €	22,90 €
16 729 € ≤ QF < 32 936 €	25,40 €
QF ≥ 32 936 €	35,00 €

Participation mensuelle - Tarifs en vigueur au 01/02/2012

Quotient familial	Titres	
	Aller / Retour	Zazimut
QF < 9 124 €	0 €	36 €
9 124 € ≤ QF < 10 648 €	25 €	39 €
10 648 € ≤ QF < 12 166 €	36 €	46 €
12 166 € ≤ QF < 13 687 €	45 €	55 €
13 687 € ≤ QF < 15 206 €	56 €	62 €
15 206 € ≤ QF < 16 729 €	65 €	69 €
16 729 € ≤ QF < 32 936 €	69 €	77 €
QF ≥ 32 936 €	105 €	105 €

Interne, une réduction de 50% est appliquée sur justificatif.  
Participation trimestrielle